

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021 A 19 HEURES**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

---

Date de convocation du conseil

municipal : 12/01/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le Lundi 18 janvier à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Mios,

dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes,

sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

**Présents** : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Dominique DUBARRY, M. Laurent THEBAUD, Mme Monique MARENZONI, M. Daniel RIPOCHE, Mme Patricia CARMOUSE, M. Alain MANO, Mme Isabelle VALLE, M. Bernard SOUBIRAN, Mme Lucette GERARD, M. Jean-Pierre LIBOUREAU, Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, MM. Philippe FOURCADE, Stéphane LOIZEAU, Renaud BEZANNIER, Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, M. William VALANGEON, Mme Christelle JUDAIS, MM. François BLANCHARD, Laurent ROCHE, Mmes Agnès VINCENT, Virginie MILLOT, Myriam BORG, MM. Daniel FRANCOIS, Freddy GATINOIS.

**Absents excusés** :

- Mme Véronique LEFEVRE ayant donné pouvoir à M. Freddy GATINOIS,
- Mme Agnès SANGOIGNET ayant donné pouvoir à M. Daniel FRANCOIS.

**Secrétaire de séance** : M. Laurent ROCHE.

- Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2020.
- **Compte rendu des décisions** :
  - DC\_J\_111220\_1 – Tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement « espace jeunes » de la ville de Mios.
  - DC\_ST\_060121\_1 – Travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle « La Fauvette Pitchou » / création d'une maison des arts.
  - Décision du 29 décembre 2020 relative au groupement de commandes Commune et CCAS de Mios – Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour la souscription des contrats d'assurance de dommages aux biens.
  - DC\_A\_291220\_1 – Groupement de commandes Commune et CCAS de Mios pour la souscription des contrats d'assurance, procédure formalisée – attribution.

**Délibération n°2021/001**

**Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour la mise à disposition de la Guinguette.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public communal annexée à la présente au bénéfice de LO'berge. Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le bénéficiaire est autorisé à occuper, à titre précaire et révocable, le site et les locaux de la guinguette, domaine public de la commune.

**Le conseil municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine public communal au bénéfice de LO'berge.

**Délibération n°2021/002**

**Objet : ZAC « Terres Vives, Eco-domaine de Mios » – CRAC 2019 – Approbation.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

La ville de Mios et la SARL du Parc du Val de l'Eyre sont liées par un traité de concession d'aménagement approuvé par une délibération du 28 novembre 2011 et visant à mettre en œuvre la ZAC « Terres Vives, Eco-domaine de Mios » dont le dossier de réalisation a été approuvé par une délibération du 2 février 2010.

La SARL du Parc du Val de l'Eyre a transmis le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de réalisation administratif et comptable pour l'année 2019.

**Le conseil municipal**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Approuve** le CRAC 2019 de la ZAC « Terres Vives, Eco-domaine de Mios ».

**Délibération n°2021/003**

**Objet : Convention d'application n°3-2021 à intervenir entre la commune de Mios et le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine développe, conformément à la Charte nationale des Conservatoires, des actions de protection d'espaces naturels notamment par voie de maîtrise foncière ou d'usage et assure l'étude, la gestion conservatoire ainsi que la mise en valeur durable du patrimoine naturel, des espèces, des habitats et des paysages que recèle l'ex-région Aquitaine.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention à intervenir avec le CEN et le programme d'actions 2021 et inscrit les crédits nécessaires à sa réalisation ;

- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention avec le CEN pour 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre co financeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**Délibération n°2021/004**

**Objet : Modification du tracé de l'itinéraire de randonnée pédestre « GR 6 ».**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le nouveau tracé proposé et de demander son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le Conseil Municipal,

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Valide** le nouveau tracé proposé et la variante annuelle
- **Demande** l'inscription de ce nouveau tracé au PDIPR.
- **Autorise** Mr le maire à signer tous les actes en lien avec la présente délibération.

**Délibération n°2021/005**

**Objet : Forêt Communale – Programme de travaux et de coupe 2021.**

**Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD**

Depuis l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018, 414 ha de la forêt communale sont soumis au régime forestier. L'ONF a établi l'aménagement forestier qui élabore le plan de gestion de la forêt communale sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Valide** le programme travaux et l'état d'assiette 2021 ;
- **Autorise** le Maire à vendre le bois à l'issue de l'exploitation des parcelles conformément à la présente délibération et à l'état d'assiette 2021.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette délibération

**Délibération n°2021/006**

**Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et/ou à un accroissement saisonnier d'activité.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Le Conseil Municipal,

La Commune de MIOS recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées pour des missions spécifiques ou des surcroûts d'activité. Elle recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Décide**, pour l'année 2021, la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Ces emplois sont répartis selon les besoins dans les différents pôles de la Ville. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.
- **Prévoit** également la création d'emplois pour faire face aux besoins éventuels en cours d'année.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre globalisé 012.

**Délibération n°2021/007**

**Objet : Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.**

**Rapporteur : Monsieur Didier BAGNÈRES**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition du fonctionnaire concerné.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**Délibération n°2021/008**

**Objet : Dépense exceptionnelle : Prise en charge de frais d'obsèques d'une personne indigente.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le conseil municipal,**

Considérant le cas d'une personne décédée le 14 novembre 2020 à Lacanau de Mios,

Ignorant l'existence d'ayants droits à l'encontre desquels la commune aurait la possibilité de se retourner,

Vu la situation financière de l'intéressé,

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Accepte** la prise en charge des frais d'obsèques de cette personne.

**Délibération n°2021/009**

**Objet : Avenant à la convention d'entente intercommunale pour la gestion et l'entretien des zones d'activité économique.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Le conseil municipal,  
Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la prolongation pour une durée de 1 an des conventions d'entente conclues entre la commune de Mios et la COBAN ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants de ces conventions, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

**Délibération n°2021/010**

**Objet** : Rapport d'activités 2019 de la COBAN.

**Rapporteur** : Monsieur Laurent THEBAUD

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Prend acte du rapport** d'activités 2019 de la COBAN, tel qu'annexé.

**Délibération n°2021/011**

**Objet** : Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif à Mios-exercice 2019.

**Rapporteur** : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel se rapportant à l'exploitation du service de l'assainissement collectif du territoire de Mios pour l'année 2019.

**Délibération n°2021/012**

**Objet** : Approbation de la convention d'aide relative au renforcement du dispositif estival de gendarmerie pour l'année 2020.

**Rapporteur** : Monsieur Philippe FOURCADE

Le Conseil Municipal de MIOS,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Se prononce** sur l'adoption de la convention de partenariat relative aux renforcements du dispositif estival de gendarmerie proposée par la commune de BIGANOS, moyennant une contribution financière de la Ville de MIOS de **3 642,60 €** pour l'année 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.